

**Zeitschrift:** PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse

**Herausgeber:** Pro Senectute Suisse

**Band:** - (2003)

**Heft:** 4

**Artikel:** Institutions sociales : réformes ou démantèlement?

**Autor:** Seifert, Kurt / Birgaentzle, Alexandra

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-789489>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

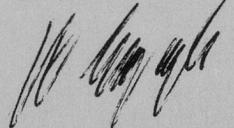
Chère lectrice, cher lecteur,

*Comme vous le savez, l'actuel directeur de Pro Senectute Suisse, Martin Mezger, a donné son congé et nous quittera dans deux mois afin de relever un nouveau défi dans le domaine de la vieillesse et du vieillissement. Son successeur, Marc Pfirter, prendra ses fonctions début mars 2004.*

*C'est au cours de l'hiver 1996 que Martin Mezger a pris la direction opérationnelle de Pro Senectute Suisse. Il a réussi à réorganiser la fondation en profondeur et il s'est beaucoup investi personnellement pour contribuer à mettre en place de nouvelles bases de collaboration avec l'Office fédéral des assurances sociales. Martin Mezger a mené à leur bon terme pas moins de trois contrats de prestations successifs et a donné à la gestion contractuelle ses lettres de noblesse dans le processus d'évolution de la fondation.*

*Il a connu le succès dans ses actions pour améliorer l'image de la vieillesse au sein de notre «société de longue vie». Il a su assurer la promotion des nouveaux services que la fondation destine aux plus jeunes parmi les seniors. Parallèlement, il a eu en permanence la préoccupation qu'aucune personne âgée défavorisée, ou ne disposant que d'un budget restreint, ne soit oubliée. On peut encore rappeler deux autres points forts de son activité: l'«Année internationale des personnes âgées», en 1999, et son engagement pour que la bibliothèque de Pro Senectute devienne une «infothèque sur la vieillesse» unique en Suisse.*

*Le conseil de fondation remercie chaleureusement Martin Mezger pour son engagement énorme et très compétent en lui souhaitant plein succès dans ses nouvelles tâches.*



Albert Eggli  
président du conseil de fondation

## L'air du temps

### Institutions sociales: réformes ou démantèlement?

**Notre système de prévoyance vieillesse est pris dans un tourbillon de réformes. La seule vraie question est pourtant celle-ci: quels moyens financiers peut-on et veut-on mettre à disposition pour ce secteur?**

La 11ème révision de l'AVS s'est achevée par un compromis qui ne fait pas l'unanimité politique dans ce pays; ainsi, le parti socialiste et les syndicats ont annoncé qu'ils allaient lancer un référendum. Pour eux, la retraite flexible des petits revenus a fait les frais du programme d'économie de la majorité de droite qui prétend quant à elle que la situation financière de l'AVS ne permet aucune réforme.

Dès le début des débats sur la 11ème révision de l'AVS, il n'a jamais été question d'élargir la palette des prestations, mais plutôt de consolider le système. Deux aspects principaux de cette réforme étaient l'alignement de l'âge de la retraite des femmes sur celui des hommes et l'égalité de droit à la rente entre veuves et veufs. D'autre part, il fallait donner aux personnes ayant de petits revenus la possibilité de prendre une retraite anticipée sans subir une réduction de rente (ou seulement une réduction minime).

### Abandon du projet

Le Conseil fédéral avait prévu de mettre 400 millions de francs par an à disposition pour financer la retraite flexible. Au départ, il était même question de disposer de 800 millions de francs annuels – mais Ruth Dreifuss, alors conseillère fédérale, n'avait pas réussi à faire accepter cette proposition. En mai 2001, le

Conseil national s'est prononcé en majorité en faveur de la proposition du Conseil fédéral. Une majorité au Conseil des Etats s'y est opposée – et, lors de la session d'automne, la conférence de conciliation entre les deux Chambres a finalement fait échouer les négociations sur le financement d'une retraite flexible sociale.

Ainsi, selon l'ATS, les débats ont seulement abouti à une «mini solution pour les femmes»: les rentes des femmes nées entre 1948 et 1952, si elles se retirent de la vie active à 64 ans, ne seront réduites que de 3,4% (au lieu de 6,7%). Le Parlement s'est montré un peu moins généreux que le Conseil fédéral envers les veufs et veuves. Les rentes de veufs ou veuves ont été ramenées à 60% de la rente de vieillesse, contre 80% aujourd'hui. En contrepartie, les rentes d'orphelin passent de 40% à 60%.

En parallèle à la 11ème révision, les travaux préparatoires pour la 12ème révision de l'AVS ont déjà débuté. L'augmentation de l'âge de la retraite à 67 ans sera au centre des débats. Pascal Couchepin considère qu'en raison du vieillissement démographique, c'est la seule manière d'assurer un financement du système

de prévoyance vieillesse à long terme. Il est cependant intéressant de constater que l'état-major de prospective de l'administration fédérale a abouti à des conclusions un peu différentes. Dans un rapport de la Chancellerie fédérale, paru récemment, figure la constatation suivante: «S'il est vrai qu'une augmentation non flexible de l'âge de la retraite permettrait de réduire les dépenses de l'AVS, elle pénaliserait très nettement les personnes âgées en les exposant davantage à des risques de chômage de longue durée ou d'invalidité.»

Dans ce contexte, cet état-major pose une question essentielle: «Comment envisager une assurance vieillesse respectant tant des considérations économiques et budgétaires que la liberté de choix et la dignité des personnes âgées?». Pro Senectute s'engage pour que le débat politique sur la vieillesse dans notre pays ne soit pas mené d'une manière unilatérale. Mais une chose est sûre, la sécurité sociale a un coût et il faut donc d'abord trouver un moyen de la financer. D'un autre côté, elle crée également des conditions cadres bon marché pour l'économie privée. Ceux qui veulent démanteler le système de la sécurité sociale mettent en péril la cohésion sociale. *kas/bial*

Sans sécurité sociale  
pas de  
cohésion sociale

## Caisses de pension: les retraités doivent pouvoir participer aux décisions

De nombreuses institutions de la prévoyance professionnelle sont dans une situation financière critique. Le Conseil fédéral a élaboré un catalogue de mesures pour pallier les découvertes des caisses de pension.

On demande aux retraités de passer à la caisse alors qu'ils ne sont pas du tout représentés dans les comités paritaires qui décident de la politique des caisses de pension. Si l'on s'en tient à la proposition du Conseil fédéral, ils doivent donc venir en aide à ces dernières sans même avoir été consultés auparavant. Or cela n'est pas juste.

Pro Senectute souhaite qu'un cadre légal soit mis en place pour que les personnes en âge AVS puissent participer activement aux prises de décision dans les comités paritaires des caisses de pension – et ceci dès maintenant, en parallèle à l'application des mesures destinées à résorber les découvertes.

*Communiqué aux médias de Pro Senectute Suisse du 17 octobre 2003 (version abrégée)*